



**Rapport sur
l'investissement responsable**

Septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Activités du comité sur l'investissement responsable.....	3
Plan de participation active	4
Engagement et collaboration.....	4
Activités entourant le vote par procuration	5
Statistiques générales des votes par procuration en 2021.....	5
Intégration dans les processus de gestion des placements.....	6
Intégration des informations ESG	6
Étude de cas : augmentation de notre engagement dans le secteur des énergies renouvelables	7
Étude de cas : investissements dans des actifs immobiliers favorables au développement durable ..	8
Communications sur l'action climatique – Rapport du GIFCC	10
Gouvernance	11
Stratégie	12
Risques et possibilités relatifs aux changements climatiques	12
Analyses de scénarios	13
Gestion des risques	13
Cibles et indicateurs d'empreinte carbone pour 2021	14
Méthodologie.....	14
Indicateurs climatiques	15
Cibles	15
Remarques sur les indicateurs d'empreinte carbone	16

Introduction

La clientèle de Vestcor se compose principalement de fonds de pension et de dotation qui ont besoin de revenus de placement stables et durables à long terme. Il nous faut donc absolument les gérer de manière proactive et responsable en investissant dans des entreprises durables.

Nous exigeons que les entreprises dans lesquelles nous investissons fournissent des rapports et des informations détaillées sur leur exposition aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que sur leurs initiatives stratégiques et leurs processus de gouvernance permettant d'atténuer ces risques, d'appliquer les pratiques exemplaires reconnues dans le monde et d'atteindre les objectifs des autorités réglementaires.

Pour continuer à maximiser la valeur à long terme des fonds sous sa responsabilité, Vestcor a aussi établi des lignes directrices sur l'investissement responsable (LDIR) (vestcor.org/placements). Ces lignes directrices, qui fournissent un cadre d'analyse des facteurs liés aux risques ESG dans les processus de gestion des placements, ont été examinées et approuvées par le conseil d'administration de Vestcor Inc.

Vestcor présente avec plaisir ce premier rapport sur l'investissement responsable. Répondant au principe fondamental de « transparence » énoncé dans les LDIR, il est formaté conformément à nos autres principes fondamentaux d'investissement responsable, à savoir « la participation active et l'engagement » ainsi que « l'intégration des informations ESG » dans les processus de gestion des placements en vigueur chez Vestcor.

D'ailleurs, ce rapport traite principalement de nos activités menées en 2021. Nous avons l'intention d'en actualiser le contenu pour publication annuelle.

Activités du comité sur l'investissement responsable

Le comité sur l'investissement responsable de Vestcor fonctionne sous la direction du chef des placements et a pour mandat d'examiner toutes les activités liées à l'investissement responsable. Le comité est constitué du président et chef de la direction, du vice-président de chaque équipe de placement et du gestionnaire des risques. Un analyste de recherche expérimenté fait office de secrétaire des séances du comité.

Le comité est chargé d'élaborer et de gérer le programme d'investissement responsable de Vestcor ainsi que de surveiller le vote par procuration. Il doit aussi informer régulièrement Vestcor de l'évolution des tendances, directives et règlements en vigueur et passer en revue les rapports de chaque équipe de placement résumant la manière dont les considérations ESG ont été prises en compte dans la gestion des placements sous leur responsabilité. Pour ce faire, le comité examine une diversité de sources de données ESG et d'outils d'analyse et choisit ceux pouvant être utiles aux processus de gestion des placements chez Vestcor.

Le comité se réunit deux fois par année pour examiner les activités de vote par procuration chez Vestcor, pour approuver la sélection d'un nouveau conseiller expert des votes par procuration et pour élaborer un plan d'intégration accrue des informations ESG dans les processus de gestion des placements. Le chef des placements rend régulièrement compte des activités du comité au conseil d'administration de Vestcor.

Plan de participation active

Vestcor adopte une approche de gestion active des placements tant en création de portefeuilles qu'en placements individuels. Nos équipes internes de gestion des placements et des risques tiennent compte des objectifs d'investissement responsable lors de leur vérification initiale des placements et dans leurs activités de surveillance continue des placements. Une telle vigilance s'impose également lorsque des gestionnaires externes sont associés à des projets de placement.

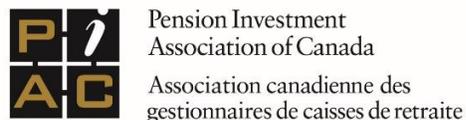
Nos lignes directrices d'investissement responsable guident notre approche de gestion active des placements et sont censées conduire à de meilleurs rendements de placement ajustés au risque qu'une approche de gestion plus passive. Elles nous permettent également de veiller à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons disposent de politiques de gouvernance solides, d'équipes de gestion diversifiées et de procédures de gestion des risques appropriées pour définir et gérer les risques inhérents à leurs activités.

Nous sommes convaincus qu'une approche active d'analyse et d'engagement conduira à de meilleurs résultats de placement à long terme pour nos clients. Comme nous l'avons mentionné dans nos LDIR, notre approche de participation active est plus efficace que les processus de désinvestissement général ou de sélection par exclusion. Cela dit, il est possible que la direction détermine que des investissements dans certaines entreprises ou certains secteurs ne serviraient pas les objectifs de placement à long terme de nos clients et qu'ils doivent donc être évités.

Cette approche active joue par ailleurs un rôle important dans le repérage d'occasions de placement à long terme attrayantes, notamment dans le domaine de la réduction des émissions de carbone.

Engagement et collaboration

Vestcor est membre actif des associations nationales suivantes du secteur des pensions et des placements :



Ces relations nous permettent de collaborer avec d'autres gestionnaires institutionnels de régimes de pension sur des enjeux d'investissement responsable pour, ensemble, tirer parti de notre influence et de nos participations respectives en vue d'améliorer la durabilité à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Le plus récent rapport annuel d'engagement de CCGG, la coalition canadienne pour une bonne gouvernance, illustre les avantages de ce type de collaboration (ccgg.ca/engagement-program). Son évaluation des effets de l'engagement en 2021 révèle qu'environ 80 % des conseils d'administration des sociétés qu'elle a consultées au nom de ses membres signalent au moins un changement positif notable en ce qui concerne leurs politiques et leurs pratiques de gouvernance ou la divulgation d'informations. Dans le cadre de ses efforts de gouvernance, la coalition a aussi récemment élaboré le « Director's E&S Guidebook » (Guide de l'administrateur des enjeux environnementaux et sociaux), qui présente des idées et des recommandations pratiques pour une surveillance efficace du conseil d'administration et la divulgation des enjeux environnementaux et sociaux par l'entreprise.

Activités entourant le vote par procuration

L'un des outils les plus efficaces qu'un investisseur peut utiliser pour exprimer son point de vue sur l'approche d'une société en matière de gouvernance d'entreprise et de risques de durabilité à long terme est le vote actif par procuration. Vestcor a établi une série de « directives de vote par procuration » dans ses LDIR et a retenu les services de la société de conseil Glass Lewis pour l'aider dans les analyses guidant ses décisions finales de vote par procuration.

De plus, Vestcor communique ses lignes directrices d'investissement responsable à ses relations et partenariats de gestion externe. Nous examinons et discutons activement de notre processus de vote par procuration avec ces relations au cours du processus de vérification initiale et nous exigeons au besoin que les gestionnaires externes nous soumettent leur historique annuel de vote par procuration, lequel est ensuite passé en revue par la direction de Vestcor afin de veiller au respect des principes généraux inclus dans nos lignes directrices.

Statistiques générales des votes par procuration en 2021

Le tableau suivant présente une ventilation des activités de vote par procuration de Vestcor pour les actions d'entreprises cotées en bourse détenues en 2021. Ces votes ont été exercés conformément aux « principes » exprimés dans nos LDIR :

1. Traitement égal de tous les actionnaires (p.ex. droits de vote, attributs et divulgations d'informations);
2. Pratiques efficaces et exemplaires de gouvernance indépendante et de divulgation;
3. Objectifs à long terme de création de valeur et de soutien du développement durable.

Catégories	N ^{bre} d'AGA	N ^{bre} de propositions	% de votes contre la direction
Environnement	27	98	79 %
Social	222	1 097	55 %
Gouvernance (général)	2 877	33 622	13 %
Gouvernance (indépendance)	2 077	38 416	10 %
Gouvernance (rémunération des administrateurs)	34	80	1 %
Gouvernance (rémunération des dirigeants)	1 415	4 919	14 %
Gouvernance (structure du capital)	933	2 772	4 %
Autre	44	54	88 %
Totaux	7 629	80 158	12 %

Au cours de l'année, nous avons voté sur différents sujets, dont les suivants :

- Les propositions sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) ont été nettement plus nombreuses en 2021 que l'année précédente. En 2021, Vestcor a recensé 130 propositions liées à la DEI dans les recherches effectuées aux États-Unis, qui ont reçu un soutien moyen de 42 % des votes exprimés (dont 31 % ont reçu un soutien majoritaire). Dans l'ensemble, au sein du S&P 500, les données de Vestcor montrent qu'environ 75 % des entreprises ont une diversité raciale ou ethnique au sein de leur conseil d'administration (CA). L'année 2021 a été marquée par une escalade significative de la mobilisation des actionnaires sur les enjeux climatiques et un accroissement des demandes de divulgation des risques. Comme par les années précédentes, Vestcor a continué à voter « POUR » une plus grande indépendance dans la composition des CA.
- En 2021, Vestcor a voté plusieurs fois contre la recommandation de la direction au sujet des divulgations d'informations environnementale et sociale – jusqu'à 50 % des votes dans ces catégories allant à l'encontre de la recommandation par défaut –, ce qui s'est produit dans seulement 10 % des cas dans la catégorie de la gouvernance.

Intégration dans les processus de gestion des placements

Comme indiqué précédemment, Vestcor tient compte des facteurs ESG dans ses processus de vérification préalable et de surveillance lors de l'élaboration des portefeuilles et de la sélection des placements. Les informations ESG sont généralement obtenues par nos équipes de gestion des placements en contact direct avec des dirigeants de sociétés de placement et par le biais d'autres ressources telles que les publications générales du secteur, les directives réglementaires, des recherches et des analyses du secteur et des bases de données spécialisées.

De plus, les gestionnaires de Vestcor participent activement à de nombreuses associations sectorielles et ont développé des relations de travail au sein de plusieurs organisations nationales d'homologues. Ces liens sont précieux pour discuter de procédures opérationnelles, d'évaluations et de pratiques exemplaires en matière d'investissement responsable.

Intégration des informations ESG

Le personnel interne de gestion des placements chez Vestcor effectue des vérifications préalables qui guident les décisions de placement, lesquelles tiennent compte des enjeux ESG. Ces vérifications préalables comprennent généralement une analyse des documents publics et des rapports de recherche indépendants disponibles ainsi que des contacts directs avec les dirigeants de l'entreprise.

En plus des informations reçues des partenaires mentionnés plus haut, nous avons également accès à plusieurs sources de données ESG spécialisées provenant de multiples fournisseurs pour compléter nos propres vérifications dans le cadre de la gestion et du suivi des portefeuilles de même que pour éclairer nos décisions de placement.

En 2021, le comité sur l'investissement responsable a décidé que chaque équipe de placement interne devra fournir au comité, au moins annuellement, un rapport sur l'utilisation de ces informations ESG dans la gestion de toutes les stratégies gérées en interne. En 2021, chaque équipe a examiné les données disponibles pour déterminer le degré d'intégration approprié de chaque stratégie/équipe.

En ce qui concerne les équipes de placement sur les marchés boursiers, Vestcor utilise une approche privilégiant fortement la gestion interne et fait rarement appel à des gestionnaires externes.

Sur les marchés financiers privés, les équipes Vestcor investissent les fonds des clients avec l'aide de gestionnaires tiers, mais font aussi des co-investissements avec des partenaires partageant les mêmes idées ainsi que des investissements directs. Chacune de ces méthodes de placement génère des possibilités uniques de considérer et d'appliquer des pratiques exemplaires de gestion des enjeux ESG.

Lorsque nous investissons dans une structure de fonds tiers, nous délégons des décisions de placement à un gestionnaire de fonds. Dans ces cas, Vestcor n'a pas d'influence directe sur les décisions de placement, mais participe à la sélection du gestionnaire sous-jacent. Lorsque nous participons à la sélection de gestionnaires, nous recueillons des informations à leur sujet afin de nous assurer qu'ils utilisent une approche réfléchie et systématique pour intégrer les considérations ESG dans leurs décisions de placement et leurs processus de gestion des actifs. De plus en plus de gestionnaires de fonds adoptent des politiques ESG tenant compte des préoccupations mondiales sur les changements climatiques et des principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). Ces considérations sont des exemples de réflexions qui guident nos vérifications préalables des gestionnaires de fonds avant de nous engager dans un nouveau partenariat.

En revanche, pour les placements directs et les co-investissements, nous conservons le pouvoir de décision sur les placements et utilisons cette capacité pour cibler des actifs qui fournissent des rendements ajustés au risque supérieurs en plus de s'aligner sur nos positions à long terme sur les enjeux climatiques et ESG. Au cours des trois dernières années, les énergies renouvelables sont passées de 12 % de notre portefeuille d'infrastructures privées à 18 % à la fin de 2021.

Étude de cas : augmentation de notre engagement dans le secteur des énergies renouvelables

Vestcor investit depuis longtemps dans des actifs d'infrastructure qui contribuent à la transition de la combustion de combustibles fossiles vers des sources d'énergie renouvelable et durable. Nous avons investi avec des partenaires dans des actifs d'énergie hydroélectrique, éolienne et solaire au Canada, mais aussi aux États-Unis, en Australie et en Europe.

En 2021, nous avons poursuivi nos recherches de possibilités d'investissement de grande qualité dans ces domaines, ce qui nous a notamment amenés à co-investir aux côtés d'Igneo Infrastructure Partners pour acquérir une participation de 50 % dans Terra-Gen.

Basée en Californie et à New York, la société Terra-Gen conçoit, construit, possède et exploite des projets éoliens, solaires et de stockage sur batterie à grande échelle à travers les États-Unis. En fait, elle exploite plus de 30 installations de production et de stockage situées principalement en Californie, mais aussi dans les États du Colorado, du Minnesota, de New York, du Texas et du Wyoming.

L'entreprise produit actuellement plus de 1800 mégawatts dans ses installations et ses projets en développement ajouteraient un potentiel dépassant les 3000 mégawatts. La nature des actifs de Terra-Gen soutient fortement les objectifs ESG, en particulier la décarbonisation des sources d'énergie.



Quant aux placements directs, notre équipe interne utilise son influence accrue sur la gestion des entreprises de notre portefeuille pour apporter des améliorations dans des domaines tels que la consommation d'énergie et d'eau. Une part importante de notre portefeuille de placements directs dans le secteur immobilier est composée d'actifs ayant obtenu les meilleures certifications d'efficacité énergétique, notamment les certifications BOMA et LEED.

Étude de cas : investissements dans des actifs immobiliers favorables au développement durable

Omniprésents dans notre économie moderne, les immeubles de bureaux sont à l'origine de grandes quantités d'émissions de gaz à effet de serre, tant par leur construction que durant leur exploitation. Il est important que des efforts soient faits pour améliorer leur consommation d'énergie et d'autres ressources naturelles.

Vestcor investit fièrement dans des actifs visant à améliorer la consommation d'énergie et d'eau ou à détourner des déchets des sites d'enfouissement. En 2021, nous avons acquis une participation de 50 % dans Place de Ville, un complexe de bureaux et de commerces de détail de 1,2 million de pieds carrés au centre-ville d'Ottawa.

Le complexe Place de Ville est bien positionné et axé sur le transport en commun. Il fait partie des immeubles de classe A de plus haut calibre à Ottawa. En plus de bénéficier d'un emplacement stratégique dans la capitale nationale, il constitue un choix privilégié pour les bureaux du gouvernement fédéral. Étant situé au-dessus de la station Lyon de l'O-Train, ses occupants qui utilisent les transports en commun disposent d'un accès facile au site tout en contribuant au retrait de véhicules de nos routes.

Place de Ville contribue au développement durable de multiples manières :

- Participation annuelle à Une heure pour la Terre
- Production d'un rapport annuel au Carbon Disclosure Project (divulgence des émissions de carbone)
- Participation annuelle à l'enquête Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)
- Certification BOMA 360
- Certification WELL Health-Safety

Sachant qu'il reste encore du travail à faire, Vestcor et son copropriétaire s'engagent à investir dans des améliorations du capital compatibles avec le développement durable tout en procurant les rendements financiers attendus.



Communications sur l'action climatique – Rapport du GIFCC¹

Les pays signataires des Accords de Paris sur le climat de 2015 (y compris le Canada) se sont engagés à réduire leurs émissions de carbone d'environ 50 % avant 2030 pour ensuite atteindre l'objectif carboneutralité d'ici 2050. Étant donné qu'environ deux cents autres gouvernements nationaux ont pris des engagements similaires, la participation active de tous les acteurs de l'économie mondiale sera nécessaire pour atteindre ces objectifs.

C'est dans ce contexte que Vestcor a élaboré le cadre de rapport suivant pour aider la direction et ses clients à surveiller et à gérer les risques associés à la transition de décarbonisation au sein de leurs portefeuilles de placement. Nos lignes directrices et nos processus de gestion des placements exigent un accès à des informations cohérentes et opportunes sur ces risques et ces expositions pour que nos gestionnaires puissent investir dans des placements qui offriront à nos clients une valeur durable.

Nous sommes encouragés par le fait que les Normes internationales d'information financière (NIIF) consolident actuellement un certain nombre de cadres d'information existants en un ensemble intégré de normes d'information sous la direction d'un nouveau Conseil international des normes de durabilité (connu sous l'acronyme anglais ISSB). Nous continuerons également à suivre de près le travail, les directives et les règlements d'autres organismes de réglementation internationaux, nationaux et provinciaux qui pourraient fournir des conseils supplémentaires dans ce domaine.

Pendant que l'ISSB met au point son cadre définitif, Vestcor présente le rapport suivant, conforme aux directives du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Par le biais de ce rapport, Vestcor fournit des informations suivant le modèle du GIFCC pour toutes ses activités de placement afin d'aider ses clients à mieux comprendre leurs propres risques liés au climat et leur permettre d'élaborer des stratégies de réduction des risques et d'exploitation des possibilités de placement dans ce domaine.

Il est important de souligner qu'il s'agit du premier rapport GIFCC de Vestcor. Ce sera la première fois que nous présenterons un rapport sur les paramètres d'exposition aux risques climatiques dont il est question ici. L'analyse présentée dans ce rapport est effectuée globalement pour tous les clients de gestion de placement et est basée sur les titres détenus à la fin de 2021. Nous nous attendons à ce que ces renseignements puissent conduire à l'élaboration de rapports adaptés aux besoins des clients et à la détermination d'objectifs concrets de réduction de l'exposition à court et moyen terme, par le biais de discussions et de consultations avec nos clients.

¹ GIFCC : Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

Éléments principaux des recommandations d'information financière sur les changements climatiques



Gouvernance

Gouvernance de l'organisation concernant les risques et les possibilités en relation avec le climat.

Stratégie

Les impacts réels et potentiels des risques et possibilités des changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.

Gestion des risques

Processus utilisés par l'organisation pour définir, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques.

Indicateurs et objectifs

Indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les possibilités des changements climatiques

Source : *Recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques*, juin 2017

Gouvernance

Le conseil d'administration de Vestcor Inc. doit définir l'appétit général de l'entreprise pour le risque et comprendre à la fois les principaux risques auxquels notre entreprise est confrontée et les systèmes mis en place pour atténuer et gérer ces risques, y compris ceux liés aux changements climatiques. Le comité de vérification est spécialement chargé d'assister le CA dans sa surveillance de la gestion de ces risques.

La direction, sous l'orientation de notre gestionnaire des risques, aide le CA à coordonner ses activités de gestion des risques par le biais d'un **cadre de gestion des risques de l'entreprise** approuvé par le CA (disponible au vestcor.org/apercu). Les risques climatiques sont principalement surveillés sur une base trimestrielle dans les catégories de risques de gouvernance, de réputation et de placement de ce cadre.

Le conseil d'administration approuve également les **Lignes directrices d'investissement responsable** en vigueur chez Vestcor, qui sont utilisées par la direction dans l'exécution de ses responsabilités de propriété fiduciaire au nom des portefeuilles de placement des clients. Elles reposent sur les pratiques exemplaires du secteur des placements institutionnels et sont sous la responsabilité du comité d'investissement responsable. Ces lignes directrices couvrent les principes et les règles concrètes d'investissement responsable en vigueur chez Vestcor, les rôles et les responsabilités connexes de la direction et du personnel de Vestcor ainsi que les documents requis et les communications avec les parties concernées.

Stratégie

Risques et possibilités liés aux changements climatiques

Nous reconnaissons que les changements climatiques continuent de comporter des risques et des possibilités à court, moyen et long terme pour les portefeuilles de placement de nos clients. En tant qu'investisseur institutionnel à long terme, nous reconnaissons également le rôle important que nous jouons dans la transition mondiale vers une économie plus résiliente et à plus faible émission de carbone. Pour remplir notre devoir fiduciaire envers nos clients et nos partenaires, nous devons trouver des possibilités de placement prometteuses liées au climat et voir à évaluer et atténuer les risques associés aux changements climatiques.

Les impacts multidimensionnels des changements climatiques présentent à la fois des risques physiques et des risques de transition dans notre portefeuille de placements. Les risques physiques (aigus et chroniques) sont ceux qui résultent d'événements liés au climat. Les risques aigus découlent d'événements météorologiques extrêmes tels que les incendies de forêt et les inondations, tandis que les risques chroniques découlent de changements de modèles météorologiques à plus long terme tels que la hausse des températures et du niveau de la mer. Bien que l'impact des risques physiques soit général, toute entreprise implantée dans des régions sensibles aux changements climatiques pourrait être particulièrement touchée. Les risques de transition sont inhérents à nos portefeuilles de placement et découlent de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Ils couvrent un éventail de risques allant de ceux politiques et juridiques à ceux liés à la technologie, au marché et à la réputation.

L'élaboration de stratégies de réduction de l'exposition aux risques climatiques offre des possibilités de placement uniques ainsi que des occasions d'engagement et de lobbying.

Parmi les possibilités connexes à ces enjeux, on peut citer les investissements dans des entreprises susceptibles de bénéficier de la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone, telles que celles qui offrent des produits ou services facilitant la transition vers une économie à faible émission de carbone, les entreprises qui ont une stratégie de réduction de leur exposition au carbone conformément aux objectifs publics et celles relativement plus résistantes aux risques liés à la transition (ayant des flux de revenus à faible émission de carbone ou dans des secteurs peu intenses en carbone). Vestcor possède une longue expérience de détection de ces possibilités et d'investissement dans des actifs contribuant au développement durable et aux sources d'énergie renouvelable. Des études de cas sur ces investissements sont présentées à la section « Intégration dans les processus de gestion des placements ».

Nous nous engageons à agir et à prendre la parole au sujet des changements climatiques dans le cadre d'une stratégie conforme à nos lignes directrices d'investissement responsable. Concernant les actions que nous détenons directement, nous votons par procuration conformément à nos directives en la matière, lesquelles ont pour but de promouvoir la création de valeur à long terme et le développement durable. Dans les cas limités où nous utilisons les services de gestionnaires externes, les processus de vote par procuration de ces gestionnaires sont activement examinés et discutés lors de nos vérifications initiales et leur historique de vote par procuration est soumis à Vestcor et contrôlé annuellement. De plus, Vestcor collabore activement avec d'autres gestionnaires de régimes de retraite institutionnels sur les enjeux climatiques et la promotion de l'investissement responsable en tant que membre d'associations canadiennes du secteur des pensions et des placements (pour en savoir plus sur ces efforts de collaboration, voir la section « Engagement et collaboration »).

Analyses de scénarios

Pour aider les organisations à renforcer leur résilience face aux changements climatiques, le GIFCC recommande d'élaborer une stratégie climatique basée sur des analyses de scénarios.

Cette année, nous avons examiné pour la première fois une partie de notre portefeuille de placements à travers le prisme de scénarios de risques climatiques (notre méthodologie est décrite à la section « Remarques sur les indicateurs d'empreinte carbone »). Nous avons réalisé cet examen initial en collaboration le cabinet d'experts MSCI. Notre démarche visait à évaluer comment notre portefeuille pouvait être affecté par les risques physiques (aigus et chroniques) et les risques de transition (induits par les changements réglementaires et politiques) ainsi que comment nous pourrions bénéficier des possibilités associées à la transition technologique vers une économie à faible émission de carbone dans le cadre de trois scénarios : réchauffement de 1,5 °C, de 2 °C et de 3 °C. Nous avons cherché à regrouper les coûts et les bénéfices de ces risques et de ces possibilités sur les 15 prochaines années en vue d'évaluer le potentiel de rendement financier dans un avenir prévisible. Cette analyse a également permis d'estimer dans quelle mesure le portefeuille est en adéquation avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 °C.

Tant les méthodes d'analyse des scénarios que les données disponibles pour ces analyses sont encore en évolution. Par conséquent, ces analyses sont soumises aux limites inhérentes aux méthodes et aux données actuellement disponibles. Ces analyses serviront de point de départ pour éclairer les discussions et les consultations ultérieures avec nos équipes de placement, nos clients et nos partenaires en vue d'élaborer une stratégie climatique à long terme pour que notre portefeuille puisse résister à divers scénarios de risques physiques et de transition.

Gestion des risques

Vestcor adopte le modèle de gestion des risques des « trois lignes de défense », lequel est généralement considéré comme la pratique exemplaire de référence pour la gestion des risques dans les institutions financières. Agissant en première ligne de défense, les équipes de placement et la direction de Vestcor sont les principaux responsables de la gestion des risques. Chacune recense, évalue et gère ses risques respectifs, y compris les risques climatiques, tout en exerçant ses fonctions de placement quotidiennes conformément aux politiques établies. En deuxième ligne, Vestcor dispose d'une équipe indépendante de gestion des risques, qui surveille les politiques et les pratiques établies de gestion des risques, y compris les pratiques liées aux risques climatiques, et contrôle les activités relevant du cadre de gestion des risques d'entreprise, en plus de participer directement aux travaux du comité d'investissement responsable. Les risques climatiques sont intrinsèquement intégrés au cadre de gestion des risques d'entreprise dans les catégories des risques de gouvernance, de réputation et de placement. Les activités visées par ces risques font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers afin que les risques soient compris et cernés pour que des stratégies appropriées d'atténuation des risques soient mises en place au besoin. En troisième ligne, l'équipe de vérification interne de Vestcor évalue de façon objective l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne chez Vestcor, y compris en fournissant une opinion indépendante sur les politiques et pratiques de gestion des risques susmentionnées.

Le comité d'investissement responsable se réunit au moins deux fois par année sous la direction du chef des placements pour examiner toutes les activités assujetties aux lignes directrices d'investissement responsable, notamment en exigeant à chaque équipe de placement un rapport résumant la façon dont les enjeux ESG ont été pris en compte dans la gestion des portefeuilles au cours de la période du rapport.

Le comité examine aussi les sources de données ESG pour vérifier leur applicabilité au processus de gestion des placements en vigueur chez Vestcor et formuler des recommandations à la direction lorsque de nouveaux systèmes ou de nouvelles données sont nécessaires pour la mise en œuvre et la gestion des lignes directrices d'investissement responsable.

L'équipe de direction de Vestcor s'assure que les diverses directives de gestion des risques approuvées par notre conseil d'administration sont correctement appliquées et que le personnel dispose de tous les systèmes et outils à cet effet. Ces équipes utilisent les informations ESG pour gérer efficacement les risques liés aux décisions de placement et aux processus de gestion de portefeuille. Au moins une fois par année, les équipes de placement internes (actions, titres à revenu fixe, marchés privés, placements quantitatifs et recherche appliquée) rendent compte au comité sur l'investissement responsable de l'utilisation des informations ESG dans leurs activités de gestion. La section « Intégration des informations ESG » fournit des détails sur l'intégration dans les processus de gestion des placements.

En ce qui concerne les relations et les partenariats externes, notre processus de vérification préalable à la sélection des gestionnaires externes s'intéresse notamment à l'approche du gestionnaire concernant les risques ESG/climatiques. La discussion sur les votes par procuration constitue un élément important du processus de vérification préalable ainsi que de la relation continue avec ces gestionnaires. Pour des détails sur la vérification de la politique de vote par procuration de nos gestionnaires externes, voir la section « Activités entourant le vote par procuration ».

Cette année, nous avons travaillé avec MSCI à l'évaluation du risque climatique de notre fonds total consolidé. Nous avons utilisé une approche ascendante dans ce projet dans le but d'établir une base de référence de notre empreinte carbone globale sur l'ensemble de notre portefeuille (notre méthodologie est décrite à la section « Remarques sur les indicateurs d'empreinte carbone »). Le projet analyse les risques climatiques sous différentes facettes : intensité carbone, attribution d'empreinte carbone, exposition particulière aux secteurs et émetteurs à forte intensité carbone et analyses de scénarios climatiques. Cette analyse quantitative de l'empreinte carbone constitue une autre étape importante vers la définition et l'évaluation plus précise du risque climatique associé à notre portefeuille, ce qui contribuera à éclairer nos processus décisionnels de gestion efficace d'exposition aux risques climatiques.

Cibles et indicateurs d'empreinte carbone pour 2021

Cette année, nous avons réalisé notre première évaluation de l'empreinte carbone totale de notre portefeuille (notre méthodologie est décrite à la section « Remarques sur les indicateurs d'empreinte carbone »). Notre méthodologie de calcul de l'empreinte carbone est conforme aux recommandations du GIFCC. Les directives et les pratiques exemplaires de l'industrie concernant les méthodes de calcul de l'empreinte carbone évoluent et notre méthodologie devra en faire autant.

Méthodologie

Dans nos analyses de l'empreinte carbone, nous utilisons principalement les émissions de carbone financées (tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars placés) et l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP). Nous avons également étudié d'autres indicateurs tels que l'exposition à des secteurs particuliers ayant une forte intensité carbone et l'exposition à des entreprises faisant des efforts de gestion du risque carbone.

Les indicateurs mentionnés dans ce rapport sont utilisés sur toutes les actions cotées en bourse de Vestcor dans les portefeuilles d'actions et les portefeuilles à long terme assimilables à des actions ainsi que sur les obligations dans tous les portefeuilles de titres à revenu fixe d'entreprises (notre méthodologie est décrite à la section « Remarques sur les indicateurs d'empreinte carbone – Actifs sous gestion inclus »). Les calculs de ces indicateurs sont basés sur les actifs détenus au 31 décembre 2021. Les données sur les émissions utilisées dans les calculs sont les plus récentes disponibles au moment des analyses.

Conformément aux recommandations du GIFCC, nous présentons ci-dessous les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris les émissions de catégorie 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une entreprise) et les émissions de catégorie 2 (émissions indirectes de GES associées à l'achat d'électricité, consommée par l'entreprise).

Indicateurs climatiques

Les indicateurs suivants ont été calculés sur 11 111 millions de dollars d'actifs sous gestion faisant partie du portefeuille total de Vestcor évalué à 21 018 millions de dollars au 31 décembre 2021.

	31 décembre 2021
Émissions financées (tonnes eCO ₂ /M\$ investis)	56,6
Total des émissions financées (tonnes eCO ₂)	628 374
Intensité carbone moyenne pondérée (tonnes eCO ₂ /M\$ de revenus)	204,5
Actifs sous gestion inclus dans les calculs d'empreinte carbone (M\$)	11 111

Cibles

Nous reconnaissons que le GIFCC recommande aux organisations de décrire leurs principales cibles climatiques et leurs résultats par rapport à ces cibles. Puisqu'il s'agit ici de notre premier rapport sur l'investissement responsable, nous voulons qu'il serve de base à d'autres discussions et consultations avec nos clients et nos partenaires sur des enjeux connexes au fil de l'évolution de nos processus liés aux risques climatiques, y compris la définition d'objectifs particuliers pour leurs propres portefeuilles. Les analyses présentées dans ce rapport nous fournissent également une base de référence pour suivre les progrès du portefeuille concernant la réduction des risques liés à la transition climatique à mesure que les entreprises bénéficiaires des investissements s'efforceront d'atteindre les objectifs publics de réduction des émissions de carbone.

Remarques sur les indicateurs d'empreinte carbone

1. Données d'empreinte carbone

Tous les indicateurs d'empreinte carbone sont basés sur les données de MSCI, lesquelles proviennent de rapports annuels et de documents publics d'entreprises. Lorsque les données sur les émissions ne sont pas publiées, MSCI fournit des estimations basées sur ses modèles internes.

2. Toutes les valeurs indiquées sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le taux de change utilisé est celui du 31 décembre 2021 lors de la conversion en dollars canadiens des valeurs en dollars américains.

3. Actifs sous gestion inclus

	31 décembre 2021
Actifs gérés inclus dans les calculs d'empreinte carbone (M\$)	11 111
Actifs gérés totaux de Vestcor (M\$)	21 018

Les indicateurs mentionnés dans ce rapport sont utilisés pour toutes les actions cotées en bourse de Vestcor dans les portefeuilles d'actions et les portefeuilles à long terme assimilables à des actions et pour les obligations dans tous les portefeuilles de titres à revenu fixe d'entreprises. Les calculs ne tiennent pas compte, entre autres, des liquidités, billets à court terme, contrats de change, obligations souveraines, portefeuilles de fonds spéculatifs à rendement absolu, actifs privés.

Au total, les placements de Vestcor inclus dans ces analyses représentaient environ 53 % des actifs sous gestion de Vestcor au 31 décembre 2021.

4. Tendances des émissions et établissement de cibles

En raison des effets de la COVID-19 sur les activités économiques, les émissions de carbone moyennes des entreprises ont diminué en 2020 et peut-être en 2021 par rapport aux niveaux pré-pandémiques. Nous devons donc tenir compte de cette réalité lors de la définition de nos cibles climatiques, afin de suivre les recommandations du GIFCC et les pratiques exemplaires du secteur.

5. Calculs des indicateurs climatiques

Total des émissions de carbone financées

Cet indicateur mesure l'impact climatique en tant qu'émissions de carbone dont le portefeuille est responsable par son financement total des entreprises concernées (actions et obligations de l'entreprise). Le total des émissions de chaque émetteur comprend ses émissions de GES de catégorie 1 et de catégorie 2. Le total des émissions financées du portefeuille est calculé en additionnant les émissions de chaque émetteur, pondérées par les avoirs du portefeuille en actions et obligations de l'émetteur, puis exprimé en pourcentage de la valeur propre de l'émetteur (y compris les liquidités).

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur propre de l'émetteur incl. liquidités}_i} \times \text{émissions de GES cat. 1 et 2 de l'émetteur}_i \right)$$

Émissions de carbone financées

Cet indicateur mesure l'impact climatique normalisé du portefeuille en termes d'émissions de carbone dont un investisseur est responsable en raison de son financement total, par million de dollars investi.

$$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur propre de l'émetteur incl. liquidités}_i} \times \text{émissions de GES cat. 1 et 2 de l'émetteur}_i \right)}{\text{valeur actuelle du portefeuille (M\$)}}$$

Intensité carbone moyenne pondérée

Cet indicateur mesure l'exposition moyenne pondérée du portefeuille à l'intensité carbone des entreprises dans lesquelles il investit. L'intensité de carbone de chaque entreprise est calculée en fonction des émissions de GES de catégories 1 et 2 de l'entreprise, par million de dollars de chiffre d'affaires total.

$$\sum_n^i \left(\frac{\text{valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions de GES cat. 1 et 2 de l'émetteur}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'émetteur (M\$)}_i} \right)$$

Avis important concernant ce document d'information

Le présent document a été élaboré à partir d'informations provenant de MSCI ESG Research LLC, de ses sociétés affiliées ou d'autres fournisseurs d'information. Bien que les fournisseurs d'information de Vestcor Inc., y compris, sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « entités ESG »), obtiennent des informations (les « informations ») auprès de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des entités ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et l'exhaustivité des données qu'il contient et toutes rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite s'y rapportant, y compris les garanties de qualité marchande et de convenance à un usage quelconque. Ces informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne et ne doivent pas être reproduites ou rediffusées, sous quelque forme que ce soit, ni être utilisées comme base ou composante de tout instrument ou produit financier ou indice. En outre, aucune des informations ne peut en soi servir à des décisions d'achat ou de vente de titres ou à la détermination d'un moment approprié d'achat ou de vente. Les entités ESG réfutent toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission dans les données du présent document ainsi que toute responsabilité en cas de dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes de profits), même si elles ont été informées de la possibilité de tels dommages.